

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 décembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la voirie vient de me présenter un dossier concernant la passation d'un marché public de prestations de services relatif à l'animation du service info-traffic

En 1997, la direction de la voirie a mis en place un service info-traffic dans le but de résorber les difficultés de circulation sur le réseau viaire de la communauté urbaine de Lyon.

La détérioration des conditions de circulation engendrée par les travaux d'aménagement de voirie a mis en évidence la nécessité de redéployer l'information en direction des radios partenaires et la mise en place d'un serveur vocal.

Ces nouveaux objectifs impliquent aujourd'hui de confier à un prestataire de droit privé l'animation du service info-traffic.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable sur la procédure le 29 novembre 1999, pour conclure un marché public de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen.

Ce marché comprendrait les prestations suivantes :

1 - développement de la diffusion

- propositions en termes d'actions à entreprendre auprès des médias dans le but d'accroître la diffusion et l'impact des informations concernant le trafic,

2 - diffusion en direct sur certaines radios

- radiodiffusion en direct du poste central de régulation auprès de radios identifiées et développement de cette prestation auprès de nouvelles radios,

3 - animation du serveur vocal

- renseignement régulier des diverses rubriques du serveur vocal mis en œuvre par la Communauté urbaine, soit toutes les 20 minutes aux heures de pointe et toutes les heures en heure creuse,

4 - animation générale du service info-traffic et participation à des réunions de coordination au sein de la communauté urbaine de Lyon

5 - établissement de rapports trimestriels

- comptes rendus d'activités sur la collecte et la diffusion de l'information,

6 - veille technologique et médiatique en matière de services d'informations sur les déplacements

- établissement d'un rapport annuel sur l'évolution générale des services d'information d'aide au déplacement en France.

Il est prévu pour une durée de deux ans et son estimation est de 1 100 000 F HT ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que, dans le rapport mentionné ci-dessus, il convient de lire :

"pour conclure un marché public de prestations de service à la suite d'une procédure d'appel d'offre ouvert".

au lieu de :

"pour conclure un marché public de prestations de service à la suite d'une procédure d'appel d'offre ouvert européen";

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Autorise monsieur le président à signer le marché correspondant à l'animation du service info-traffic ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération.

3° - Les dépenses engagées pour cette opération seront prélevées sur les crédits à inscrire au titre des budgets primitifs de la Communauté urbaine - exercices 2000, 2001 et 2002 - compte 622 800.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,